

Le mémo indispensable pour un tri sans erreur

Le bac jaune : tous vos emballages

- Tous les emballages (plastique, métal, papier, carton) se trient désormais dans le bac jaune.
- Laissez les bouchons sur les bouteilles et flacons en plastique, ils sont recyclés ensemble.
- Ne déchiquetez pas les papiers (journaux, magazines, courriers) pour faciliter le travail des centres de tri.
- Pliez ou déchiquetez les gros cartons pour optimiser l'espace dans votre bac.

Le verre et les biodéchets : les exceptions

- Le verre (bouteilles, pots et bocaux) doit être déposé en vrac dans les colonnes à verre, jamais dans le bac jaune.
- Le tri des biodéchets (restes alimentaires, épluchures) est obligatoire : utilisez votre composteur ou les bacs dédiés de votre collectivité.

Les règles d'or pour un tri efficace

- Videz bien vos emballages, mais ne les lavez pas : un simple égouttage suffit.
- Ne jamais imbriquer les emballages entre eux (ex: ne pas mettre un pot de yaourt dans une boîte de conserve).
- En cas de doute sur un déchet, jetez-le dans la poubelle d'ordures ménagères pour éviter de polluer le bac de tri.

Ce qui ne va jamais dans le bac de tri

- Les produits d'hygiène (couches, cotons, lingettes, rasoirs jetables, mouchoirs souillés) vont dans les ordures ménagères.
- Les déchets dangereux (piles, cartouches d'encre, huiles de vidange, peintures) doivent être rapportés en déchetterie ou points de collecte spécifiques.